

## éditorial

Nous profitons de ce 1<sup>er</sup> numéro de l'année afin de vous adresser nos plus sincères vœux de santé et de prospérité à l'occasion de cette nouvelle année 2008, en espérant vivement que les PPAM biologiques y contribueront !

Depuis de nombreux mois, plusieurs réunions et discussions entre acteurs de l'aval et producteurs ont été la démonstration d'un manque de production en PPAM biologiques ; cette situation fréquente il y a quelques années est devenue structurelle aujourd'hui. Elle a notamment pour conséquence l'éclatement de l'offre. Ainsi, de nombreux producteurs, plutôt que de se regrouper, « jouent leur carte » afin de vendre aux plus offrants. Cet état de fait est classique dans le domaine de la production agricole mais ses conséquences peuvent être dévastatrices !

Si se poser des questions en groupe sur les techniques de production ne pose que rarement de problème, il n'en va pas de même pour tout ce qui concerne les questions relatives à la mise en marché. En effet les enjeux économiques liés à la commercialisation sont importants et finalement chacun craint que l'autre chasse sur son « pré carré », situation frein à tous débats constructifs. Pour autant cela veut-il dire qu'il faille éluder ce genre de question ?...Nous ne le pensons pas.

En effet, l'avenir des PPAM biologiques comme de nombreuses autres productions passe par l'organisation !

Des coopératives, des associations de production existent, mais le secteur dit « non organisé » reste très majoritaire en agriculture biologique.

En ce début de nouvelle année, n'est ce donc pas le moment de nous poser la question de l'avenir de la production des PPAM biologiques et cet avenir ne passerait-il pas nécessairement par des actions collectives visant au regroupement de l'offre ?

Le Comité Bio du CEPPARM pourrait-il donc être le lieu de réflexion où nous pourrions construire ensemble un projet économique simple, permettant surtout de pérenniser ces productions, vitales pour de nombreuses exploitations agricoles ?

Nous attendons bien évidemment vos réactions !

*Le comité de rédaction du comité Bio*



## sommaire

### informations économiques

La journée annuelle technico-économique des plantes à parfum, aromatiques et médicinales bio ..... 2/3

Point réglementaire concernant l'étiquetage des huiles essentielles en agriculture biologique ..... 4

Dépérissement de la lavande : un programme de recherches financé par le CAS DAR ..... 5

### informations techniques

Cécidomyie de la lavande et du lavandin : des perspectives de lutte en AB ..... 6

La fertilisation des PPAM en AB, guide de gestion des apports ..... 6/7/8

Réseau des fermes ressources ..... 9/10/11

Brèves ..... 12

- Le voyage d'études PPAM bio
- Stage VIVEA dans la Drôme
- Colloque filière plantes médicinales et aromatiques

### N°18 - Janvier 2008

Responsable de la publication  
Michel Krausz (CEPPARM)

Ont participé à la  
rédaction de ce bulletin :

R. Desvaux (CEPPARM),  
M. Krausz (CEPPARM),

P.Y. Mathonnet (Chambre d'agriculture  
Drôme),

C. Boyer (CEPPARM),  
M. Saussac (Iteipmai),

V. Cataldo (ONIPPAM)

E. Chaisse (CRIEPPAM),

## La journée annuelle technico-économique des plantes à parfum, aromatiques et médicinales bio du 15 novembre 2007 en Ardèche : plus de 80 participants, un franc succès !!

Comme chaque année, le comité bio du CEP-PARM (Comité Economique des Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales) en collaboration avec l'ITEIPMAI (Institut technique interprofessionnel des plantes médicinales, aromatiques et industrielles), la Chambre d'Agriculture de la Drôme, le CRIEPPAM (Centre Régionalisé Interprofessionnel d'Expérimentation des Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales) et le soutien financier de l'ONIPPAM (Office National Interprofessionnel des Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales) et du Conseil Régional PACA, a organisé une journée technico-économique plantes à parfum, aromatiques et médicinales bio nationale le 15 novembre 2007 au sein du CFPPA du Pradel à Mirabel.



Cette journée a accueilli plus de 80 professionnels de la filière (producteurs, techniciens, entreprises, formateurs, stagiaires...) venus de toute la France (Auvergne, PACA, Rhône-Alpes, Languedoc Roussillon, Centre...).

Pour nous parler des PPAM bio, différents professionnels sont intervenus :

**Pierre-Yves Mathonnet (CA26) et Robert Desvaux (CEPPARM) ont présenté l'outil de la Chambre d'Agriculture « Marge Mieux » pour évaluer les coûts d'exploitation d'une production de PPAM bio**

Connaitre ses coûts de production, les chiffrer et les analyser devient une gymnastique essentielle pour les producteurs qui veulent mesurer l'efficacité économique de leur atelier PPAM biologiques. Pour cela il faut raisonner culture par culture et lister l'ensemble des postes à charges pour la production de la matière première commercialisée.

La confrontation de ces charges (appelées opé-

rationnelles) au chiffre d'affaires effectif de cette culture permet d'établir la **marge nette de la culture**.

Toutes les cultures de l'exploitation doivent ainsi être décortiquées pour connaître en détail ses coûts de production, puis additionnées pour avoir une vision précise de la **rentabilité économique de l'atelier PPAM**.

L'analyse de ces résultats, permet de déceler dans la majorité des cas **des pistes d'amélioration techniques qui seront à plus ou moins long terme des gains économiques pour l'exploitation**.

Le service PPAM de la Chambre d'Agriculture de la Drôme travaille depuis presque 2 ans sur le sujet et devrait être capable dès 2008 de proposer une assistance et une expertise pour les producteurs ou groupes de producteurs qui désireraient travailler sur l'optimisation technique et économique de leurs ateliers. **L'outil appelé Marge Mieux parle de lui même.**

Au delà des analyses très pointues des systèmes de production opérationnels, il est important de travailler sur des références technico-économiques de base, soit par culture soit par système. Ce type de document synthétique mais précis doit permettre à chacun de se faire une idée sur un projet de développement de culture, **donner une moyenne fidèle aux jeunes agriculteurs qui démarrent, de comparer ses résultats personnels.**

La diversité des cultures, des zones de production, des degrés de spécialisation (mécanisation notamment) dans la filière des PPAM rend l'exercice assez difficile mais quelques références ont le mérite d'exister.

**Des références technico-économiques par cultures** sont établies par la Chambre d'Agriculture de la Drôme (lavandes, lavandins, sauge sclérée pour celles existantes et romarin, mélisse, thym... pour celles en cours d'élaboration). Ces fiches sont disponibles auprès de votre technicien CA26.

**Viviane Cataldo (ONIPPAM) a présenté la production et les marchés en PPAM bio**

Il faut retenir que la production est toujours en développement. Les surfaces cultivées atteignent en 2006, 2 438 ha, dont 1 847 ha en agriculture biologique et 591 ha en conversion. Le nombre d'exploitations (culture et cueillette) produisant des PPAM bio s'élève à 1 535. Les surfaces en

production de PPAM biologiques et en conversion ont doublé en 6 ans, passant de 1 171 ha en 2000 à 2 438 ha en 2006.

On note également une augmentation de 4 % du nombre d'exploitations cultivant des PPAM biologiques.

L'agriculture biologique est un mode de production proportionnellement très développé dans la filière des PPAM. La part des surfaces de PPAM cultivées en agriculture biologique sur la surface totale implantée en PPAM en France (33 000 ha au dernier RGA) atteint 7,4 % et même près de 15 % lorsque l'on ne considère que les plantes aromatiques et médicinales.

Les principales plantes cultivées : lavande et lavandin couvrent la moitié de la surface totale des PPAM biologiques.

Une centaine de plantes sont cultivées en France, certaines sur de très petites surfaces (< 5 ha au plan national) et des centaines sont cueillies pour les besoins du marché bio.

Les marchés internationaux sont en plein développement. La consommation des produits biologiques à tendance à s'accroître en France. Le secteur des PPAM s'inscrit pleinement dans cette tendance. On dénombre près de 300 entreprises en France qui importent, transforment ou conditionnent des PPAM biologiques.

La cosmétique biologique connaît en France un développement important. L'association française Cosmébio qui compte une centaine d'adhérents, assure la promotion des cosmétiques biologiques et écologiques. Son président estime que la croissance du chiffre d'affaires des cosmétiques biologiques atteint actuellement + 40 % par an. Cette croissance influe sur les approvisionnements en plantes, huiles essentielles, hydrolats et extraits.

Sur ces marchés en croissance, la France présente de nombreux atouts en terme de production. Elle dispose notamment :

- ▶ d'un bon réseau d'opérateurs de la production et du négoce spécialisés dans les PPAM biologiques et leurs produits dérivés,
- ▶ d'une gamme très large de plantes en production,
- ▶ d'un réel savoir faire en terme de culture et de transformation (distillation, séchage, surgélation), issu de plusieurs décennies de pratique,
- ▶ d'un système de certification par des organismes certificateurs qui est un gage de sérieux pour les opérateurs étrangers.

## Michel Krausz (CEPPARM/CIHEF) a présenté le marché des huiles essentielles bio et la réglementation REACH

Concernant les huiles essentielles de lavandes et lavandins, le manque de production française favorise largement d'autres développements. La Bulgarie est le pays le plus avancé dans la démarche de conversion, avec un accès direct au marché, et avec des qualités correctes. L'Ukraine démarre sur ce marché avec des problèmes qualitatifs, mais un prix compétitif. Quant à la Chine, elle est potentiellement productrice.

Le règlement Européen REACH sur les substances chimiques, a été voté en décembre 2006, il entre en vigueur le premier juin 2007. Ce règlement a pour objet l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation pour les substances chimiques. Les huiles essentielles devront remplir les mêmes obligations, que tout autre produit chimique, sauf celles qui auront démontré une absence de tout danger.

La mise en œuvre de ce règlement se fera par étapes, qui commencent dès à présent, et se termineront en 2018 selon les tonnages produits. Cette réglementation concerne aussi bien les producteurs que les distillateurs, chacun à des niveaux différents.

## Benoît Dodelin (consultant indépendant spécialiste en bois mort et insecte de la forêt) a exposé l'utilisation du Bois Raméal Fragmenté (BRF)

Le terme BRF, Bois Raméal Fragmenté, désigne les résidus de la fragmentation de rameaux d'arbres, de diamètres inférieurs à 5-7 cm. Ceux-ci représentent une partie riche du végétal (minéraux, molécules à faible rapport C/N, acides aminés, protéines, tannins, un complexe lignine-celluloses peu mature et donc facile à dépolymériser).

Le Bois Raméal Fragmenté n'est pas un engrais pour les plantes mais un apport destiné à redonner au sol sa fertilité dont la plante profitera.

Avec le BRF, l'évolution et la maturation du matériau branche se fait in situ, dans le sol, de telle sorte que la perte d'éléments par le milieu est réduite.

Progressivement, le sol gagne des molécules humiques très stables. Il augmente ainsi son taux d'humus, reconstitue des complexes argilo-humiques et sa capacité d'adsorption de molécules organiques, métaux et polluants.

Si la théorie et les premiers essais BRF semblent



prometteurs, il s'agit à présent de valider scientifiquement si ce matériau permet de structurer le sol, d'agir sur sa maturation et sa fertilité à long terme. Pour cela, il est nécessaire de comparer le BRF avec d'autres intrants possibles comme les composts.

Les sources de BRF peuvent être : les haies, les arbres des villes, les arbres isolés, l'arboriculture dont la vigne, les rémanents forestiers. Les essences à utiliser sont les espèces feuillues riches en tannins. L'usage des essences locales est recommandé car elles possèdent sur place leurs cortèges de décomposeurs. Les mélanges d'essences sont aussi intéressants (20 % de résineux).

La dormance est la période la plus propice pour la récolte car les branches ont repris et stocké certains des éléments du feuillage. La taille limite des branches est de 5 à 7 cm de diamètre, car au-delà l'énergie demandée par le broyage devient importante pour un apport en nutriments guère plus satisfaisant.

Pour la préparation du sol agricole, un décompactage peut être pratiqué afin de contenir les adventices. On peut apporter les décomposeurs par ajout de litière forestière. L'épandage de BRF peut être effectué en toutes saisons avec de meilleurs résultats en hiver. Les doses recommandées sont de 150 à 250 m<sup>3</sup>/ha soit 2 à 3 cm d'épaisseur environ si on cherche à incorporer aux premiers centimètres du sol ou pailler. Selon les sols et le climat, l'entretien se fait tous les 3 à 5 ans, avec un apport d'appoint de 50 à 100 m<sup>3</sup>/ha.

## Après un repas convivial « tout bio » servi et préparé par le CFPPA, la journée se poursuit par une visite des parcelles de Vincent Deschandol (adhérent du réseau ferme ressource du Comite Bio)

Les terres de Vincent Deschandol sont situées sur les communes de Ailhon et Saint Didier distantes de 10 km.

A Saint-Didier les terres sont situées en bordure de rivière sur des sols limono sableux alors que sur Ailhon le parcellaire est constitué de petites terrasses argileuses. Pour Vincent, cette confi-

guration lui permet de bénéficier d'une complémentarité de terroirs et de limiter les risques de pertes liées au climat (grêle, orages...).

L'assolement est le suivant :

- ▶ 2 ha de plantes aromatiques et médicinales
  - ▶ 1 ha de cerisier
  - ▶ 2 ha d'engrais verts pour les rotations
- Main d'œuvre : 1 U.T.H., un stagiaire au printemps et de l'aide familiale pour la cueillette.

Les productions sont très variées : échinacée, mélisse, menthe, bardane, pissenlit, grande camomille, artichaut, estragon, sauge, ortie, cassis, gingko...

Vincent Deschandol pratique la culture sur bêche tissée. Cette dernière est très résistante (durée de vie 10 ans) et recyclable : c'est un investissement lourd au départ avec une mise en place exigeante en main d'œuvre mais cette technique permet de réduire fortement l'enherbement les années suivantes.

Une fois récoltées, les plantes sont transformées et conditionnées à la SICA à l'aide de matériel adapté : sasseur, coupeuse, séchoirs en armoire et en caisson, chambre froide.



*Les organisateurs de l'édition 2007 de la journée PPAM BIO (Comité bio du CEPPARM : CEPPARM, Iteipmai, Chambre d'Agriculture de la Drôme, CRIEPPAM avec le soutien financier de l'ONIPPAM et de la Région PACA) tiennent à remercier l'ensemble des intervenants ainsi que tous les participants venus nombreux.*

## Point réglementaire concernant l'étiquetage des huiles essentielles en agriculture biologique

Dans un récent courrier adressé à l'Onippam sur le thème de l'étiquetage des huiles essentielles vendues par les producteurs, les services de la DRCCRF Paca précisaient le point réglementaire suivant :

« la certification "bio" des produits transformés comme les huiles essentielles, eaux florales et distillats de plantes n'est possible que si le produit final est susceptible d'avoir un usage alimentaire précisé sur l'étiquetage ou sur le document d'accompagnement (cf Règlement CEE n°2092/91 du conseil du 24 juin 1991 modifié concernant le mode de production biologique et de son guide de lecture validé en section "bio" le 7 juillet 2005 pour l'application de ce texte communautaire).

**Pour qu'une huile essentielle soit reconnue comme étant alimentaire,** il faut :

► Qu'elle soit obtenue :

- soit à partir de plantes figurant dans la liste des sources naturelles de matières premières aromatisantes du Conseil de l'Europe (Livre Bleu), dans les conditions qui y sont fixées (notamment en terme de variétés et parties de plantes) ;

- soit à partir de plantes dont l'usage en alimentation humaine en tant que telles est reconnu (il n'existe pas pour ces plantes de liste exhaustive). Il peut s'agir de plantes dont l'utilisation en alimentation humaine est ancienne et largement répandue mais aussi d'espèces moins connues dont l'alimentarité

a été reconnue récemment notamment dans le cadre du règlement n°258/97, dans les conditions qui y sont prévues (cf. règlement 258/97 et la liste des décisions relatives aux autorisations de mise sur le marché des nouveaux aliments).

► Qu'elle soit mise en œuvre à des doses correspondant aux doses traditionnellement employées à des fins d'aromatisation. Les HE ainsi utilisées sont considérées comme des arômes alimentaires et sont soumises, à ce titre, à la réglementation spécifique à cette catégorie d'ingrédients. Elles doivent notamment respecter les limites en métaux lourds et principes actifs relatifs aux arômes alimentaires (arrêté du 11 juillet 1991 relatif aux critères de qualité et de pureté des arômes alimentaires).

**Pour apprécier si l'HE est utilisée à des fins d'aromatisation ou non,** il convient de prendre en compte des critères tels que la quantité d'incorporation dans le produit fini, la présentation de ce dernier.

Par contre, les produits transformés non alimentaires ne sont pas certifiables dans le cadre du présent règlement (cosmétiques et pharmacies, certaines huiles essentielles non alimentaires, ...). Toutefois, la référence dans la liste des ingrédients à l'agriculture biologique est éventuellement possible selon les situations, et seulement après validation de la D.G.C.C.R.F. [cf. article 5 point 5 bis c) du règlement pour la présentation des indications relatives à la BIO]. En effet, à la rubrique Étiquetage, l'article 5 5bis c), il est fait état de la

possibilité de porter sur l'étiquetage la mention « X % des ingrédients d'origine agricole ont été obtenus selon les règles de la production biologique ».

Il n'est pas certain que ces dispositions s'appliquent pour les produits issus d'un seul ingrédient (cas semble-t-il des HE).

Le syndicat Simples avait fait reconnaître, dans les années 1980 lors de la reconnaissance officielle des cahiers des charges de l'agriculture biologique en France, le fait que les HE étaient des produits non transformés au même titre que les plantes séchées. Il serait intéressant de voir dans quel cadre cette reconnaissance pourrait être réactivée.

De façon plus globale, plusieurs organisations de producteurs et notamment la FNLP, souhaitent se mobiliser pour pouvoir continuer à afficher le caractère multi-usage des huiles essentielles vendues en direct par les producteurs aux consommateurs. Des démarches vont être entreprises auprès des services publics.

Ecocert a mis en œuvre des référentiels et réalise des certifications produits « cosmétiques bio et écologiques » et « parfums d'ambiance bio » (Qualité France a la même démarche pour les cosmétiques bio). Aussi certaines entreprises ont fait le choix de faire certifier leurs huiles essentielles pour la vente aux consommateurs, sur la base de ces référentiels et non plus sur la base du règlement européen sur l'agriculture biologique.



## Dépérissement de la lavande : un programme de recherches financé par le CAS DAR

par Xavier FOISSAC (INRA Bordeaux)

Le dépérissement de la lavande et du lavandin constitue depuis quarante ans un souci sanitaire majeur. Après avoir longtemps été suspecté, l'origine bactérienne de la maladie et sa transmission par un insecte vecteur, ont été démontrés par les travaux menés à la fin des années 90 par l'ITEIPMAI et l'INRA de Dijon. La bactérie capable de faire dépérir les lavandes est le phytoplasme du stolbur, une bactérie de la sève élaborée bien connue en Europe. L'ADN de cette bactérie a pu être en effet détecté, à la fois dans des jeunes boutures de lavandes malades et dans l'insecte cixide *Hyalosthes obsoletus*. De plus, les plantes saines mises au contact de ces insectes infectieux ont dépéri les années suivantes.

Cet insecte, présent dans toute l'Europe et l'Est du bassin méditerranéen, se multiplie sur des plantes sauvages communes, notamment les liserons et les orties. Les larves, peu mobiles, ont un habitat souterrain et s'alimentent à la racine de ces plantes, auxquelles les insectes adultes ont aussi transmis la bactérie. Celle-ci infectera alors par voie alimentaire les jeunes insectes qui naîtront des pontes. Chaque année, en fin de printemps et début d'été, les adultes ailés, devenus infectieux se dispersent et sont capables de s'alimenter sur de nombreuses cultures. Propagé par la salive de ces cixides, ce phytoplasme provoque le stolbur de la pomme de terre, de la tomate, des piments, poivrons et aubergines. Il provoque des jaunisses chez le céleri, les fraisiers mais aussi chez la vigne, on parle alors de la maladie du bois noir. Pour toutes ces plantes, la plante malade sera un cul de sac pour la bactérie, car aucune larve de cixide ne viendra s'y infecter. Ce qui protège donc ces cultures d'une épidémie, c'est que l'insecte n'est pas capable de s'y installer. C'est malheureusement différent pour la lavande qui constitue un hôte favorable pour l'installation du cixide. C'est certainement pour cette raison que la maladie est si dramatique en lavanderaie.

Aucune méthode curative au champ ne peut être mise en oeuvre contre ce type de maladie bactérienne et aucun matériel résistant n'est disponible ni même décrit. Utiliser des variétés moins sensibles (ou tolérantes) permet d'amoindrir efficacement l'impact de la maladie. Cette stratégie peut néanmoins présenter le risque d'une généralisation de la pré-

sence de l'agent pathogène, qui peut favoriser l'apparition de souches de phytoplasme plus agressives ou causer directement des dégâts, si les conditions environnementales deviennent plus favorables à la bactérie. Tout va dépendre en fait du niveau de multiplication de la bactérie dans les variétés tolérantes.

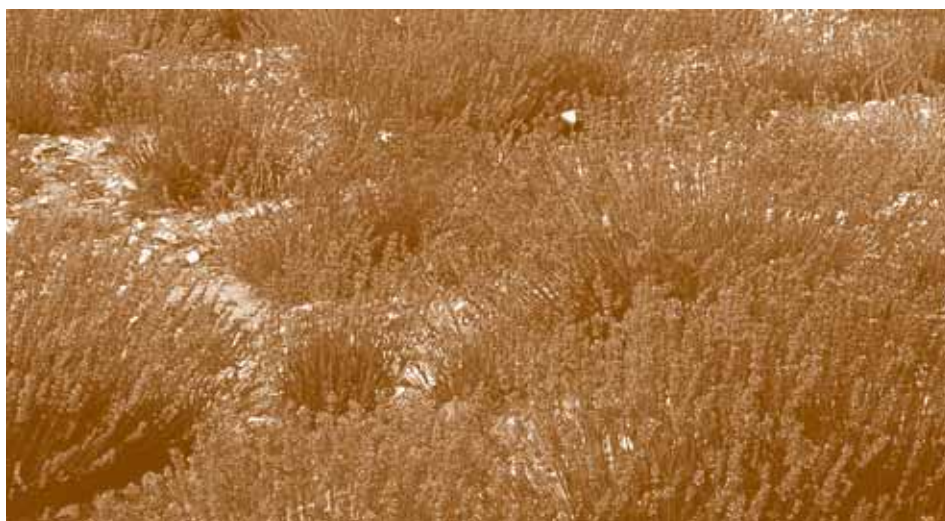
Le contrôle à long terme de ces maladies nécessite en fait la mise en oeuvre de mesures prophylactiques. Elles consistent à assainir la production des plants, éliminer les plantes malades au champ, lutter contre l'insecte vecteur. Les organismes de l'interprofession ont mis en oeuvre une indispensable filière de production de plants sains protégeant la pré-multiplication de pieds-mères issus de la multiplication *in vitro*, au cours de laquelle les plants infectés par le phytoplasme sont éliminés. Le contrôle sanitaire repose sur des outils de diagnostic qui sont, dans le cas des phytoplasmoses, des tests d'amplification d'ADN. En effet,

l'empêcher de s'installer durablement dans les lavanderaies.

Face à ces objectifs, et à l'initiative de l'ONIPPAM, le CRIEPPAM et le CIHEF ont souhaité mettre en place un réseau mobilisant des partenaires de la filière comme l'ITEIPMAI ou les Chambres d'Agriculture, mais aussi des laboratoires de l'INRA de Bordeaux et d'Avignon, de l'Université de Saint-Étienne. Ce réseau a déposé un programme de partenariat et d'innovation dans le cadre des appels d'offre Développement Agricole et Rural (DAR) du Ministère de l'Agriculture.

Ce programme intitulé « Amélioration des stratégies de lutte contre le dépérissement de la lavande et du lavandin » affiche trois objectifs :

- ▶ Améliorer et sécuriser la production de plants sains de lavande et de lavandin par un test de détection optimisé.
- ▶ Améliorer les connaissances sur l'origine, la nature des contaminations, le pouvoir infec-



depuis leur découverte dans les années 60, ces bactéries résistent à la mise en culture qui constitue le mode classique de détection des bactéries. Malheureusement, les techniques classiques d'amplification d'ADN ne fonctionnent pas bien pour les lavandes de plein champ, en raison de la présence dans ces plantes de substances défavorables au bon fonctionnement de ces tests. Ceci a empêché un suivi épidémiologique précis des cas de dépérissement bactérien, qu'il est difficile de distinguer des effets de la sécheresse ou du gel. La lutte contre l'insecte vecteur est difficile dans le compartiment sauvage mais il faut

lieux du phytoplasme du Stolbur, pour proposer des moyens de lutte notamment par des mesures prophylactiques efficaces.

- ▶ Caractériser la tolérance au dépérissement et son impact, et mettre en place des outils d'aide à la sélection par l'établissement des empreintes génétiques des principaux cultivars et par l'établissement d'un test précoce de sensibilité au phytoplasme.

Ce projet, soutenu par les collectivités territoriales et le pôle de compétitivité PASS (Parfums Arômes Senteurs Saveurs), a été retenu financièrement par le CAS DAR. Il sera mis en place dès 2008.

## Cécidomyie de la lavande et du lavandin : des perspectives de lutte en AB

La cécidomyie de la lavande et du lavandin est un ravageur à l'origine de dégâts considérables dans les lavanderaies. La situation est autant critique en agriculture biologique où il n'existe à l'heure actuelle aucun moyen de lutte disponible, qu'en agriculture conventionnelle où les produits de synthèse utilisés jusqu'alors vont être retirés de la vente.

### Recherche d'informations

Suite aux demandes des professionnels de travailler en 2007 sur une méthode de lutte contre la cécidomyie, qui soit compatible avec le cahier des charges de l'Agriculture Biologique, différentes actions ont été menées : bibliographie, prises de contacts avec d'autres filières, puis rencontre avec des entomologistes spécialistes des cécidomyies.

Ces démarches ont débouchées sur la mise en place d'un essai « Lutte contre la cécidomyie en AB » sur une parcelle de lavande située dans le Diois.

### Un essai 2007 ouvrant de nouvelles perspectives de lutte (ITEIPMAI – CA26)

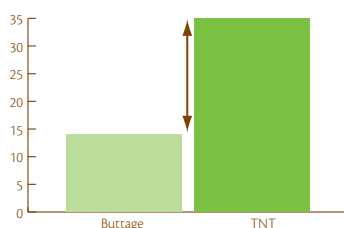
Sur la parcelle de lavande retenue pour l'essai, (ayant subi des attaques les années précédentes), 3 modalités ont été testées :

- ▶ Buttage des lavandes avant le début du vol
- ▶ Application d'huile blanche
- ▶ Application de Quassia

Les applications d'huile blanche et de quassia,

produits répertoriés comme ovicides/larvicides, ne montrent pas d'efficacité significative pour la lutte contre la cécidomyie. Par contre, le buttage semble représenter une piste très encourageante. Les attaques sont en effet réduites de 35 à 14 % grâce à cette intervention.

% de plants présentant des symptômes d'attaque



### Mécanismes mis en œuvre et perspectives 2008

Avant le début du vol des adultes, l'insecte se trouve sous forme de pupes localisées dans les premiers centimètres du sol. L'hypothèse qui semble se vérifier est la suivante : le buttage, réalisé à la base des plants grâce à environ 10 cm de terre paraît être en mesure d'empêcher ou tout au moins de réduire le vol des adultes, dimi-

## Rappel sur le ravageur

*Resseliella lavandulae*

L'insecte est un diptère inféodé à la lavande et au lavandin. Il réalise une partie de son cycle dans le sol au pied des lavandes sous formes de pupes. Dès les premiers mois de l'année, celles-ci donnent naissance aux adultes ailés qui se reproduisent dans les heures suivant leur émergence dans l'environnement des plantes, puis déposent leurs œufs dans les infractuosités de l'écorce des rameaux. Le vol dure jusqu'à 50 jours. Les larves se développent sous l'écorce, se nourrissant de sève, à l'origine des dégâts observables en juin. Ces larves tombent ensuite au sol où elles s'enfouissent jusqu'à l'hiver suivant dans les premiers centimètres du sol.

nuant par là même les attaques. La technique employée mettrait à profit la fragilité des futurs adultes et leur potentielle incapacité à se mouvoir vers la surface du sol sous une couche trop importante de terre, en rendant impossible l'émergence des insectes.

La technique consistant à butter les plantes est particulièrement adaptée à de jeunes plantations et des sols dont la présence de pierres n'est pas trop importante. Dans le cas contraire l'âge et l'empierrement pourraient être des facteurs limitant dans le cadre de cette pratique.

Cet essai, suivi en 2007 par l'iteipmai et la chambre d'agriculture de la Drôme, ouvre des perspectives intéressantes de lutte contre la cécidomyie sur des cultures de lavandes et de lavandins. En 2008, des essais complémentaires seront mis en place afin de confirmer les résultats obtenus cette année, et d'appréhender la faisabilité technique du buttage sur les exploitations.

## La fertilisation des PPAM en AB, guide de gestion des apports

### Les apports de matières organiques (entretien du sol)

#### Les résidus de récolte, le précédent cultural, les engrais verts

Première logique de raisonnement de fertilisation, les précédents culturaux et donc le système de rotation des cultures doivent être analysés puis adaptés au fonctionnement (technique et économique) de l'exploitation. L'impact de la culture prélevée puis détruite sur la culture suivante est très important et doit être quantifié pour prévoir les futurs apports. Certaines cultures se caractérisent par beaucoup d'exportations lors de la récolte et peu de restitution dans le sol (les céréales, les oléagineux, les pérennes en général), d'autres se caractérisent plutôt par, bien sur, des exportations à la récolte mais aussi par beaucoup de restitutions au sol lors de la destruction (les légumineuses, certaines crucifères). La dernière catégorie concerne les cultures implantées dans l'objectif

de tout restituer au sol (les engrais verts). Les techniques de destruction des précédents sont également très importantes dans la gestion de la fertilisation. En effet le principe général est de dévitaliser la culture de façon superficielle mais totale afin d'incorporer les résidus de récolte dans les premiers centimètres du sol. La décomposition de la matière organique par les micro-organismes du sol doit en effet s'effectuer en surface en présence d'air (compostage de surface). Au delà des techniques d'enfouissement la phase de dégradation des matières organiques dépend également de l'activité biologique du sol et des conditions météorologiques sur la période. Dans tous les cas ne jamais labourer un couvert végétal directement, les résidus de récolte se retrouveraient alors bloqués, sans air dans un milieu biologique peu actif, leur dégradation serait alors longue et non intéressante agronomiquement.

La gestion de la fertilisation en agriculture biologique doit répondre à quelques logiques agronomiques mais également s'adapter aux contraintes économiques des exploitations. Tout travail de réflexion dans le domaine apporte des pistes d'amélioration dans le fonctionnement de l'exploitation. La connaissance de la valeur intrinsèque de ses sols (analyses de terres) et de son comportement (expérience dans le travail des terres, leur place dans la rotation et leurs réactions) sont des préalables essentiels à une bonne organisation du poste fertilisation. Une multitude de produits fertilisants sont disponibles dans le domaine mais tous n'ont pas la même fonction dans la chaîne de nutrition des plantes. Quelques uns peuvent être disponibles sur l'exploitation et doivent être utilisés autant que possible, les autres disponibles dans le commerce doivent être comparés et utilisés en fonction des besoins ponctuels des cultures.

## Valeur agronomique des différents fumiers

### Les fumiers, les composts

Autre moyen d'apporter des matières organiques au sol et donc de bénéficier du processus d'humification (transformation en humus) si bénéfique sur le fonctionnement global des sols cultivés, les fumiers et composts nécessitent également des logiques de gestion particulières. Nature du produit apporté, quantité, période d'apport sont autant de points à surveiller et à maîtriser pour les comptabiliser dans la fertilisation.

En règle général, les fumiers non compostés sont apportés à l'automne, sur sol labouré et en quantité importante (20 tonnes/ha). Les fumiers sont également enfouis superficiellement dans le sol dès que possible après apport pour démarrer le processus de dégradation de ces matières organiques. Les fumiers se distinguent par leur origine (cf tableau) mais également par leur âge et condition de maturation.

### Les composts

C'est une technique mise en place par l'agriculteur pour favoriser une fermentation aérobie qui a pour objectif de transformer le fumier en un produit évolué appelé compost. Son utilisation est à privilégier sur cultures de PPAM ou encore avant plantation. Beaucoup d'avantages pour le compost : absence de graines de mauvaises herbes, concentration des richesses en éléments fertilisants, réduction des volumes et des quantités à épandre (5 à 10 tonnes/ha), présence de matières organiques plus évoluées bien prises en charge par la flore du sol, augmentation de la vie microbienne du sol, effet structurant du sol, augmentation de la capacité de rétention en eau du sol...

Le compost est donc la source de matière organique structurante et fertilisante à privilégier sur toutes les cultures de PPAM. Par contre les techniques de compostage sont fastidieuses et les sources de matières premières pas toujours disponibles. Les résidus de distillation (ou de battage) peuvent être compostés en l'état ou mieux encore incorporés dans des fumiers frais pour améliorer le C/N (idéal entre 15 et 25). Le fumier à composter doit posséder 60 à 80 % d'humidité, et doit être homogénéisé et aéré à l'aide d'un retourneur d'andains (2 à 3 retournement sont souvent nécessaire pour obtenir un compost mûr).



Espèces	Matière sèche %	N Kg/Tonne	P2O5 Kg/Tonne	K2O Kg/Tonne	MgO Kg/Tonne	CaO Kg/Tonne
Dindes Fumier	<65	22	24	19	4	25
	>65	30	31	23	6	35
Poulets Fumier	<65	19	19	15	5	28
	>65	25	23	21	6	38
Pintades Fumier	<65	18	20	15	4	25
	>65	30	27	21	6	35
Poulettes Fientes Fumier	Pâteuses	14	13	8	3	40
	Sèches	19	19	13	5	60
	>65	29	33	21	8	80
Poules Fientes	Pâteuse	14	13	8	3	40
	Pré-séchées	19	19	13	5	60
	Sèches	29	33	21	8	80
Lapins	Lisier	3	2	5	0.7	2
	Lisier pâteux	7	7	12	3	13
Porcs	Purin	2	1	2	0.2	0.5
	Lisier dilué	5	2	3	0.8	2
	Lisier épais	6	5	4	1.6	4
	Fumier	8	9	9	3	12
Taurillon		7	5	8	1.5	6
Vaches	Fumier	6	3	8	1	6
Veaux		7	4	8	1	5
Caprins		8	6	17	2.5	15
Ovins		8	5	16	2	13

### Le BRF, le compostage de surface

Le BRF est le produit issu du broyage de branches de feuillus ou résineux dont le diamètre n'exécède pas 7 cm. Cette technique peut donc être intéressante pour les agriculteurs qui exploitent la forêt ou encore qui plantent et entretiennent des haies.

Le broyage s'effectue à l'aide de broyeurs à végétaux de forte puissance, si possible les branches doivent être broyées vertes et épandues au champ dans la foulée. Un simple épandeur à fumier peut suffire pour épandre le BRF sur des parcelles en inter-culture mais il n'y a apparemment pas d'outils d'épandage sur PPAM installés.

La période d'épandage optimale est l'automne et les quantités apportées doivent être adaptées en fonction des différents sols. Entre 2 et 7 cm d'épaisseur. L'enfouissement est un plus pour accélérer la vitesse d'humification du BRF (transformation en humus), mais par contre un inconvénient pour la lutte contre les adventices (effet Mulch si la couche est suffisante et non enfouie).

Agronomiquement, la technique est plutôt séduisante, en effet l'application de BRF sur les parcelles permet de restituer de la matière organique fraîche et intéressante. Par contre la technique de mise en œuvre n'est pas forcément accessible à tout le monde (disponibilité de matière première et broyage) et la décomposition de ce type de produit demande obligatoirement des sols de très bonne qualité agronomique.

La gestion des apports de matières organiques sur l'exploitation est le principal levier d'amélioration de la fertilité de ses sols. En fonction des rotations et des apports réalisés la gestion du poste fertilisation devra être complètement adaptée et les gains en productivité et économiques peuvent être importants. Par contre quelques règles élémentaires sont à respecter dans la gestion de la matière organique dont voici les grands principes :

- ▶ La nature du précédent cultural détermine bien souvent la culture suivante : préférer des cultures annuelles, gourmandes en azote derrière des légumineuses (céréales, ombellifères par exemple), préférer des cultures pérennes derrière des cultures nettoyantes (céréales, crucifères par exemple).
- ▶ Quelque soit la source de matière organique, elle ne doit jamais être enfouie profondément, mais plutôt superficiellement.
- ▶ Le potentiel biologique du sol détermine les quantités et la nature du produit à apporter. Préférer des composts mûrs pour des sols peu actifs biologiquement, les fumiers et le BRF sur les sols très actifs.
- ▶ Les apports raisonnés et fréquents sont bien plus efficaces que les apports massifs et sporadiques (blocage de la matière organique).
- Les apports de MO s'effectuent toujours à l'automne pour s'affranchir du phénomène de faim d'azote lié à la décomposition de la matière organique par les micro-organismes. Les restitutions seront d'autant plus importantes au printemps au moment des besoins de la culture.

## Les apports d'éléments fertilisants (entretien de la culture)

### Les engrais organo-minéraux utilisables en AB

Dans la majorité des cas, la bonne nutrition des cultures de PPAM bio nécessite en plus des apports de matières organiques, des apports raisonnés d'engrais organiques du commerce. Ce type de pratique ne doit s'envisager qu'après avoir fait un bilan de sa fertilisation en matières organiques, du type de culture (plante annuelle, bisannuelle, pérenne), de son âge, de la destination de la récolte (production de feuilles, d'huiles essentielles...). Cette réflexion sur chaque parcelle de l'exploitation permet de choisir un produit adapté, d'apporter une quantité de produit très proche des besoins et de définir une période d'apport optimale. Vous trouverez ci-dessous les principaux produits autorisés en AB.

#### SOURCES DE MAGNÉSIE

##### Pour les terres calcaires :

■ **Kiésérite** : Sulfate de magnésie seul - Produit soluble à action rapide.

■ **Patentkali** : Sulfate de potasse + sulfate de magnésie

##### Pour les terres acides :

■ **Dolomie** : Carbonate de chaux + carbonate de magnésie

■ **Lithothamme** : Calcium + magnésium + oligo-éléments

■ **Craie magnésienne** : Carbonate de calcium + carbonate de magnésium

Pour des apports de potasse et/ou de magnésie, préférer la forme sulfate sur des cultures exigeantes en soufre comme les légumineuses et les crucifères qui peuvent exporter jusqu'à 40 kg / ha / an de soufre.

### Engrais azotés autorisés en bio

Produits	Composition en %			Minéralisation de l'azote en 7 mois	Prix indicatif en H.T /u d'azote	Observations
	N	P2O5	K2O			
Guano	12 à 16	5 à 9	4 à 5	90 %	3 à 6	Se minéralise très rapidement
Farine de plumes	10	3,5		80 %	3	Meilleur rapport qualité / prix
Tourteau de ricin	5 à 7	8		65 %	3,5	Riche en matière organique (sup. à 80 %)
Farine de poisson	6 à 9	4 à 9			3,5 à 5	
Cornes et onglons	12	8				Action + ou - rapide selon la finesse
Vinasse de betteraves	3		7,5		4	Engrais très déséquilibré
Fientes de volailles	25 à 30	30 à 40	20	50 %		
Fubiona	6	4	2		4,5	Farine de plumes + tourteau + fientes de cailles
Ovinalp	10	0,5	1		3,35	Compost ovin + tourteau + farine de plumes
	9	2	0		3,50	Farine de plumes + tourteau + guano

Il existe également des spécialités commerciales, binaires ou ternaires fabriquées à partir des matières premières citées dans ce document. Renseignez-vous auprès de vos fournisseurs.

#### LES SOURCES DE POTASSE

##### ■ Patentkali :

Sulfate de potassium + sulfate de magnésium - Engrais soluble

##### ■ Vinasse de betteraves :

Riche en sodium (attention à l'accumulation dans les sols) - Sa concentration en potasse peut conduire à des blocages de magnésie.

#### LES ENGRAIS AZOTÉS

Ils ne doivent venir qu'en complément d'un apport de compost ou de fumier compte tenu de leur prix (supérieur à 3 /u N).

Pour un objectif de rendement en blé d'hiver supérieur à 35 qx / ha sur précédent pauvre, et 45 qx / ha sur précédent riche (légumineuses) rajouter 40 à 50 u. d'azote organique 1 mois avant le stade épi 1 cm.

### Tableau récapitulatif

Engrais	Composition en %					
	N	P2O5	K2O	MgO	CaO	SO3
Phospal		34			10	
Phosphate naturel		28 à 30			30 à 35	
Arrêtes de poisson		25				
Patentkali			30	10		43
Vinasse de betteraves	3		7,5			
Kiésérite				25		50
Dolomie				7	45	
Lithothamme				5	45	

#### LES SOURCES DE PHOSPHORE

■ **Phospal** : Phosphate aluminocalcique naturel du Sénégal - Bonne valorisation par les plantes en sol calcaire - Très riche en fer - Attention au teneur en cadmium (maxi 90 mg / kg de P2O5), voir vos fournisseurs.

■ **Phosphate naturel** : Provient d'Afrique du Nord - Utilisable uniquement sur sol acide ou neutre - L'efficacité augmente avec la finesse.

■ **Scories Thomas** : Sous produit de l'industrie métallurgique - Uniquement en sol acide ou neutre - Attention au teneur en métaux lourds (voir vos fournisseurs).

##### ■ Arrêtes de poisson :

Très efficaces, même en sol calcaire

*En sol calcaire, il est conseillé de mélanger ces produits au compost (juste avant le 2<sup>e</sup> retournement). Ainsi le phosphore se combinera avec l'humus pour former des humophosphates qui seront directement assimilables par les plantes.*

Si le phosphore est apporté directement au sol, il se fixera sur le calcium pour former des phosphates tricalciques qui seront bloqués à plus de 50 %.

Les crucifères et les légumineuses auraient la capacité d'extraire du sol du phosphore non assimilable et de le restituer, lors de l'enfouissement, sous forme assimilable. D'où l'intérêt de cultiver des engrais verts.

La plupart de ces engrais sont en partie volatiles, il est donc conseillé de les épandre avant une pluie si possible ou de les incorporer par un passage d'herse étrille.





Système de production  
et cueillette  
de plantes aromatiques  
et médicinales

**Isabelle et Jacques VIAL**  
Asinerie et plantes du cul du bois  
73 630 DOUCY EN BAUGES  
asinerieetplantes@orange.fr

## Présentation

### Présentation des producteurs

Isabelle et Jacques la quarantaine se sont installés en 1995 avec l'opportunité d'achat d'une grange et de terres dans le massif des Bauges en Savoie. Jacques, passionné, développe une activité d'élevage et de location d'ânes. Isabelle qui a une bonne expérience professionnelle en horticulture est déjà intéressée pour développer un atelier de plantes aromatiques et médicinales. Ils ont 3 enfants de 19 ans, 17 ans et 13 ans.

### Chronologie de l'installation

- ▶ 1993 : Achat d'une grange (qu'ils aménagent) et d'un terrain de 1 200 m<sup>2</sup>, location de 12 ha de prairie pour l'élevage et les balades avec une douzaine d'ânes. Ils ont le statut de cotisants solidaires.
- ▶ 1995 : début des locations d'ânes.
- ▶ 2001 : Isabelle s'installe avec une dotation J.A sur un projet de plantes comprenant la cueillette et des mises en culture (achat de 3 000 m<sup>2</sup>). Investissement avec un atelier de transformation, un séchoir, une serre et matériels agricoles. Jacques travaille son sol en traction animale, très bien adaptée à de petites parcelles en pente.
- ▶ 2003 : création du Syndicat des Producteurs de Plantes Aromatiques et Médicinales des Savoie.

## L'exploitation

- ▶ Situation géographique : massif des Bauges entre Albertville, Chambéry et Annecy. Altitude : 1050 m.
- ▶ Type de sol : limoneux - argileux
- ▶ L'assolement : rotation des cultures alternée avec les légumes potagers et un peu d'engrais vert
- ▶ Main d'œuvre : Isabelle à plein temps et Jacques à mi-temps sur les plantes et mi-temps pour la location des ânes.

ÉTUDE DE CAS

## Principales productions de PPAM

► Les plantes de culture : hysope, mélisse, menthe, serpolet, sauge, achillée, mauve, guimauve, bouillon blanc, sarriette, ciboulette, arnica, verveine, millepertuis, souci, bleuet, basilic, fenouil, origan, consoude.

► Les plantes de cueillette : aspérule, sureau, ortie, lotier, framboisier, prêle, angélique, origan, cynorrhodon, reine des prés, ail des ours.

Soit un total annuel de 120 kg de plantes sèches (culture et cueillette).

► Calendrier des travaux

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Préparation du sol et entretien												
Semis – Plantation												
Fertilisation												
Désherbage												
Récolte												
Commercialisation/transfo.												
Cueillettes												

**Commentaires** : une grande diversité de plantes qui leur permet de développer une importante gamme notamment pour la vente directe.

**Commentaires** : la période entre mai et août est particulièrement exigeante en main d'œuvre et correspond aussi à la période de location d'ânes. Cette limite de main d'œuvre ne permet pas de répondre au développement potentiel des 2 ateliers. Une réflexion est menée pour trouver une solution soit d'association ou d'accueil pour un stage 6 mois. Le temps consacré à la préparation des produits et à la commercialisation est important et ne doit pas être minimisé. Par contre la cueillette se fait à proximité de la ferme ce qui représente un avantage.

## Spécificités de l'itinéraire de production plantes médicinales

► Plantation – Semis : les plants sont produits dans la petite serre froide. Certains sont achetés en commande groupée avec les autres producteurs. Le climat froid d'altitude réduit les délais de culture et les possibilités de semis directs.

► Travail du sol : traction animale, labour et hersage

► Fertilisation : utilisation du fumier des ânes épandu durant l'automne après compostage (en hiver les ânes sont à l'écurie en stabulation libre sur paille)

► Désherbage : en grande partie manuel

► Ravageurs : problème de campagnols sur les racines de guimauve, sarriette, mais seulement cette année, faute d'hiver froid

► Récolte : récolte manuelle

## Les investissements

► Matériel de production et transformation :

- Matériels de traction animale et de culture .....1 070 €
- Serre pour les plants (24 m2) ..... 230 €
- Atelier de transformation conditionnement et séchoir .....14 000 €
- Autres matériels ..... 538 €



**Commentaires** : achats des terrains de culture, donc des emprunts à moyen terme supplémentaires.

## Données économiques

► Quelques chiffres (prévision 2007) :

• Investissements :	29 000 €
• Annuités :	6 400 €
• Chiffre d'affaires :	24 700 €
• PPAM :	15 700 €
• Location des ânes :	9 000 €
• Revenu disponible :	12 000 €

► Commercialisation :

- 700 €/an pour la vente en vrac (25 kg) pour un herboriste
- 11 000 €/an de sachets de tisanes, macérés huileux et baumes auprès de 6 revendeurs (1 biocoop et 5 magasins de terroir)
- 5 000 €/an en vente directe (marchés, foires, vente à la ferme)

**Commentaires :** la situation géographique est favorable à la vente directe et auprès des points de vente locaux. Le Parc Naturel Régional des Bauges soutient la promotion et la valorisation des produits de terroir. Le bassin de consommateurs est important en Savoie et la clientèle touristique est étalée sur les saisons d'hiver et d'été. L'atelier des plantes ne satisfait pas la demande, il est limité par des contraintes de main d'œuvre.

ATOUTS :	CONTRAINTES :
<ul style="list-style-type: none"> <li>► Un endettement raisonnable malgré le faible apport initial.</li> <li>► La localisation au sein du Parc Naturel Régional des Bauges apporte une plus value territoriale sur le produit. De plus, le PNR soutient les activités de diversification à travers différentes opérations.</li> <li>► Les deux Savoie représentent un fort potentiel de commercialisation avec son bassin de vie et sa clientèle touristique d'hiver et d'été.</li> <li>► Un bon savoir faire en production, séchage et transformation. Adhésion à un groupement favorisant les échanges et les synergies économiques.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>► Un revenu disponible insuffisant qu'Isabelle et Jacques souhaiteraient conforter.</li> <li>► Une mauvaise répartition de la main d'œuvre sur l'année bloquant les perspectives de développement.</li> <li>► Le séchoir actuel limite les possibilités d'augmentation de la production.</li> <li>► Un climat de montagne qui limite le potentiel de production.</li> </ul>

## Une organisation collective :

*Le Syndicat des Producteurs de Plantes Aromatiques et Médicinales des Savoie*

Le syndicat a pour vocation la promotion commune, les achats groupés et la défense juridique des producteurs.

11 producteurs sont adhérents actuellement et de nouvelles demandes se manifestent sur la Savoie, la Haute-Savoie et les départements limitrophes.

Il n'y a pas de commercialisation au sein du syndicat mais des opérations de promotion et de communication avec un logo de reconnaissance et une charte commune.

Les producteurs sont présents sur certaines manifestations commerciales avec une large gamme de produits : plantes séchées, sirops, liqueurs, huiles, baumes, aromates,...

La mise en place du syndicat a nécessité une phase d'émergence et de concertation de 2 ans.

Cette structure est devenue un interlocuteur reconnu de l'administration et des organisations agricoles.



**Contacts de la Filière PPAM BIO :**  
 CEPPARM - ITEIPMAI – ONIPPAM  
 Chambre d'Agriculture 26 - CRIEPPAM

## Le voyage d'études PPAM bio

Le CEPPARM, l'ITEIPMAI, la Chambre d'Agriculture de la Drôme, l'ONIPPAM et le CRIEPPAM organisent, comme chaque année, un voyage d'étude ppam bio.

Cette année, la destination choisie est la **SARDAIGNE**. Le voyage aura lieu **du 10 au 13 mars 2008**.

Le voyage devrait s'organiser autour du programme suivant (sous réserves) :

■ **départ** lundi 10 mars au soir de l'aéroport de Girona (Espagne) pour Alghero (Sardaigne)

■ **visites** :

• coopérative produisant des huiles essentielles  
• cultures : héliochryse, romarin, sauge locale...

■ **retour** le jeudi 13 mars au soir

Le coût définitif de ce voyage n'a pas été évalué précisément, il comprendra :

• le voyage en avion de Girona à Alghero  
• le déplacement en bus sur place  
• l'hébergement en chambre double en demi-pension (3 nuits)

Si vous êtes intéressés, merci de contacter le CEPPARM, avant le 20 janvier 2008, 04 92 72 47 62 (contact : Claire BOYER).

## Nouvelles coordonnées des Plantes de Pays

Responsable : Bernard PREVAULT  
Tél./Fax : 04 73 97 60 58  
Mail : coop.plantesdepays@orange.fr

## Stage VIVEA dans la Drôme

*Aide à la conversion en PPAM Biologiques*

Convertir ou développer son atelier PPAM en Agriculture Biologique

Formation à destination des agriculteurs qui se posent des questions sur l'opportunité de convertir ou développer un atelier de production de PPAM en Agriculture Biologique.

■ **Dates de la formation** : 6, 12 et 20 février 2008 de 9h00 à 17h00.

■ **Lieu** : Ferme Expérimentale ARDEMA 26560 Mévouillon.

■ **Programme** :

**1<sup>ère</sup> journée** : Qu'est ce que l'Agriculture Biologique (intervenant AgribioDrôme) – Visite d'une exploitation structurée autour des PPAM biologiques.

**2<sup>e</sup> journée** : Comment convertir son exploitation, les aides à la conversion, les techniques de production, structuration de la filière (intervenant : Pierre-Yves Mathonnet - CA26) – Le système de certification, la réglementation (intervenant : Laurent Mathys - ULASE).

**3<sup>e</sup> journée** : Les circuits de commercialisation, confrontation de différents systèmes de mise en marché, la qualité des matières premières. Organisation économique de la filière (intervenant : Sté TERRA PROVENCE et une coopérative).

**Contacts** :

Service formation Chambre Agriculture Drôme - René Joncheray : 04 75 82 40 09  
Chambre Agriculture Drôme  
Pierre-Yves Mathonnet  
04 75 26 27 51 / 06 20 88 81 06.

## Colloque filière plantes médicinales et aromatiques

Environnement de la production française, évolution du contexte international des marchés, nouveauté technique, évolution de la réglementation, PAC, démarche qualité, nouvelles plantes et nouveaux marchés... Autant de sujets d'intérêt qui invitent à ne manquer sous aucun prétexte les Rendez-vous d'herbalia les 16 et 17 janvier prochains à Chemillé (près d'Angers) dans le Maine et Loire.

Tous ces thèmes seront abordés par des spécialistes de tous horizons : Direction de la délégation générale à l'agriculture à la commission européenne, Université de Strasbourg et EFSA/AFSAPS/EMEA, Arvalis, ONIPPAM (Office), SDCA (Syndicat de la Diététique et des Compléments Alimentaires), Pierre Fabre, Yves Rocher, le SONAS d'Angers, Végépolys, et bien sûr l'iteipmai.

La Suisse sera à l'honneur, deux responsables de leurs centres de recherche exposeront la spécificité de la filière helvétique. Si l'objectif premier de cet événement est bien que chaque participant puisse repartir avec une meilleure connaissance des nouveautés et des évolutions techniques et économiques pour la filière, il devrait aussi avoir le sentiment d'avoir vécu un bon moment de contacts avec tous les opérateurs qui comptent dans cette filière. Pour cela des temps sont prévus pour la convivialité et entre autre le premier soir avec la tenue d'une soirée festive pour ceux qui le souhaiteront, juste après la conférence du médiatique Professeur Jean-Marie Pelt.

**Bulletin d'inscription et programme** :

www.rendezvousherbalia.fr  
Ou L'Agence COM' ON DIT  
Par téléphone : +33(0)1.43.38.06.02  
Par télécopie : +33(0)1.43.38.07.69  
Par mail : colloque@comondit.comj

# CONTACTS

### CEPPARM

Michel Krausz - Claire Boyer  
Robert Desvaux  
ZI Saint-Joseph - T. des Métiers  
04100 Manosque  
Tél. 04 92 72 47 62  
Fax 04 92 72 72 09  
michel-krausz@wanadoo.fr  
klaire.boyer@wanadoo.fr  
desvaux.r@wanadoo.fr  
www.cepparm.com

### CRIEPPAM

Éric Chaisse - Bert Candaele  
ZI Saint-Joseph - T. des Métiers  
04100 Manosque  
Tél. 04 92 87 70 52  
Fax 04 92 72 72 09  
chaisse.crieppam@wanadoo.fr  
candaele.crieppam@wanadoo.fr

### ONIPPAM

Viviane Cataldo  
BP8 - 04130 Volx  
Tél. 04 92 79 34 46  
Fax 04 92 79 33 22  
viviane.cataldo@onippam.fr  
www.onippam.fr

### Chambre d'Agriculture 26

Pierre-Yves Mathonnet  
Ferme Ardema - Aumage  
26560 Mévouillon  
Tél. 04 75 26 27 51

### ITEIPMAI

Muriel Saussac  
Domaine de la Vesc - 26740  
Montboucher-sur-Jabron  
Tél. 04 75 91 81 46  
muriel.saussac@iteipmai.asso.fr  
www.iteipmai.asso.fr